

ARRETE DU MAIRE N°SG/191/2024

OBJET : Travaux d'élagage et d'abattage par démontage sur Le Rd1250 entre le n° 64 et 74 route d'Arcachon dans sa partie agglomérée à PIERROTON-CESTAS.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal

VU le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;

VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4^{ème} partie, signalisation de prescription ;

VU la demande de La Société AIRIAL – 30 route Cantegrit Est – 40110 MORCENX à l'effet de procéder à des travaux d'élagage et abattage par démontage sur le RD 1250 – entre les numéros 64 et 74 route d'Arcachon dans sa partie agglomérée à PIERROTON – CESTAS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Entre les numéros 64 et 74 route d'Arcachon dans sa partie agglomérée à PIERROTON – CESTAS, la vitesse sera limitée à 30 km/h , une circulation alternée sera mise en place sur une seule voie par feux tricolores,

Du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992. L'entreprise chargée des travaux devra installer et maintenir la signalisation en bon état pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOLE sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Président du Département de la Gironde
- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le Responsable de la Police Municipale de Cestas
- M. le Chef de Centre de Secours de Cestas
- M. le Directeur des Transports Scolaires
- M. le Responsable de AIRIAL

CESTAS, 21 juin 2024

Le Maire

Pierre DUCOUT

*Pour le Maire, l'Adjoint délégué à
l'Urbanisme et aux Travaux*

Arrêté n° SG/159/2020 du 3/06/2020



Henri CELAN